

PARC DES EXPOSITIONS

TRAVAUX DE FERMETURE DE LA COURSIVE A L'ETAGE DU BATIMENT D'ENTREE
ENTRE LA STRUCTURE GONFLABLE ET LES LOCAUX EN MEZZANINE DU HALL A

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le projet initial du Parc des Expositions, la coursive à l'étage du bâtiment d'entrée assurant la liaison entre les bureaux administratifs, le hall A en partie haute d'une part, et le bâtiment éventuel devant remplacer à terme la structure gonflable d'autre part, a été conçue couverte et ouverte latéralement sur ses deux façades.

Suite à la décision de réaliser des locaux administratifs supplémentaires en mezzanine du hall A et afin de récupérer une surface fermée supplémentaire pour du stockage, il apparaît souhaitable de fermer cette coursive sur toute sa longueur et sur les deux façades.

Les architectes du projet ont réalisé l'étude de cette fermeture par des menuiseries aluminium avec parties fixes et parties ouvrantes pour assurer la ventilation.

Le coût de ces travaux est estimé à 550 000 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le principe de réalisation de ces travaux ;
- m'autoriser à lancer un appel d'offres et, en cas de résultat infructueux, à passer un marché négocié, après consultation, avec l'entreprise ayant présenté l'offre la plus avantageuse.



LE MAIRE : Oui, Monsieur CAILLE, vous souhaitez intervenir.

M. CAILLE F. : Je voudrais simplement savoir qui a pris la décision de réaliser les locaux administratifs supplémentaires.

M. SANTONI G.-L. : Ces locaux ont été prévus, dès le départ, au niveau du plan-masse.

M. CAILLE F. : Ici, il est mentionné : "Suite à la décision de réaliser des locaux administratifs supplémentaires en mezzanine du hall A...". Pour financer ces travaux, il est demandé de voter un crédit complémentaire.

M. SANTONI G.-L. : Ces travaux d'extension, de réalisation d'une mezzanine, ont fait l'objet d'une intégration au B.P. 1989 qui a été voté en décembre dernier.

LE MAIRE : Monsieur GERARD demande la parole.

M. GERARD M. : Pardon !?...

LE MAIRE : Monsieur Gilbert GERARD, nous vous écoutons.

M. GERARD G. : Je voudrais dire, à l'ensemble de mes Collègues, que l'alternance a ceci de particulier qu'elle permet aux nouveaux élus de découvrir les méthodes de travail utilisées sous l'ancienne Municipalité et aux élus de cette dernière de découvrir les nouvelles méthodes qui seront employées.

Je vous signale que nous n'avons fait que prendre un train en marche. Les dossiers qui vous sont présentés ici ont été préparés avant notre arrivée. Par conséquent, s'il y a encore des choses qui vous échappent, si des cahiers des charges n'ont pas été fournis en même temps que les dossiers, cela ne relève pas de nos méthodes de travail, mais des précédentes.

Je tenais à souligner ce fait.

(Applaudissements de la foule).

Pendant six ans, nous avons connu vos méthodes. Lorsque nous demandions des explications, nous ne les avions jamais.

LE MAIRE : Monsieur LEGROS, vous voulez avoir la parole ?...

M. LEGROS A. : Oui.

LE MAIRE : Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ?

M. LEGROS A. : Les questions que nous formulons ici découlent de cho-

ses qui n'étaient pas prévues.

Par exemple ici, il nous est demandé de prendre la décision de faire réaliser ces travaux. Nous sommes d'accord sur ce point. Cependant, la formulation du deuxième paragraphe du texte du rapport est mauvaise, car il n'y a pas encore eu de décision de réaliser ces locaux. En fait, nous la prenons aujourd'hui, en la finançant.

LE MAIRE : Il était prévu de réaliser cet équipement. Mais effectivement, la décision n'avait pas encore été prise. Nous allons donc, maintenant, décider de réaliser ce qui était prévu.

M. LEGROS A. : Ce qui est demandé ici est supplémentaire.

LE MAIRE : Cela était prévu au Budget.

M. LEGROS A. : Non, cela est supplémentaire.

LE MAIRE : Effectivement, cette opération vient en supplément du projet initial. Mais, au Budget Primitif de 1989, il était prévu ce crédit ; et, aujourd'hui, nous entérinons cette prévision.

M. LEGROS A. : En ce cas, il eut fallu mentionner au texte du rapport que le financement est prévu au Budget.

LE MAIRE : Permettez-moi de vous rappeler que le financement correspondant a été prévu, par vous-même, au Budget.

M. LEGROS A. : Cela ne figure pas en clair ici.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

